

Conseillers en exercice : 23

Présents : 14

Votants : 20

OBJET :Convention Les
Eclisses

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite.

26 FEB. 2024

DELIBERATION N°2024-15**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL**

DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 23 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois février,

Le Conseil Municipal de la Commune de VILLENEUVE DE BERG étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame le Maire, Sylvie DUBOIS

Présents : MM. DUBOIS Sylvie, CHAUSSE Stéphane, ROTGER Patrick, EYRAUD Anne-Marie, VIGNE Christophe, CLEMENT Pierre, BELLENGER Jacques, TAULEMESSE Karine, ALONSO Sébastien, HEU Marie, LEFRILEUX Yves, VALCKE Sylviane, HEMMACHE Martine, LAVILLE-FRANCHI Anne-Marie,**Excusés** : MM, FARGIER Marie, SEVENIER-ALIVON Annick, CROS Isabelle, MORGE Florian, AULNER Roselyne, BILANCETTI Yann,**Procurations** : MM FARGIER Marie à CHAUSSE Stéphane, SEVENIER-ALIVON Annick à DUBOIS Sylvie, CROS Isabelle à Karine TAULEMESSE, MORGE Florian à Jacques BELLENGER, AULNER Roselyne à Patrick ROTGER, BILANCETTI Yann à LAVILLE-FRANCHI Anne-Marie**Absents non excusés** : MM. DUSSOL Roxane, COSSE Marie-Jeanne, MEHL Didier

L'assemblée communale procède, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, Christophe VIGNE a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire.

Madame le Maire présente et expose un projet de convention triennale liant la Commune de Villeneuve de Berg et l'association « Les Eclisses » pour les années 2024-2026.

Le projet de convention définit les engagements réciproques des deux parties pour l'organisation au cours de la période 2024-2026 du festival « Cordes en Ballade ».

Cette manifestation est organisée annuellement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **APPROUVE** sans réserve la convention triennale de partenariat années 2024, 2025, 2026 liant la Commune de Villeneuve de Berg et l'association « Les Eclisses »
- **DIT QUE** sous réserve du vote du budget, le conseil municipal accordera à l'association, pendant la durée de la présente convention, une subvention annuelle de 2 000 € (Deux mille euros).
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents correspondants

Pour extrait conforme
A VILLENEUVE DE BERG
Le 23 février 2023

Sylvie DUBOIS
Maire de Villeneuve de Berg

